

3DTECT
Société à responsabilité limitée
au capital de 15 000 euros
Siège social : 32 impasse Farjanel
91300 MASSY
RCS Evry 529 718 033

DECISION DE L'ASSOCIE UNIQUE
DU 2 DÉCEMBRE 2025

L'an deux mille vingt-cinq,
Le 2 décembre,
A 11 heures,

La société 3DFI, Société par actions simplifiée au capital de 5 000 euros, ayant son siège social 31 impasse Farjanel 91300 MASSY, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés sous le numéro RCS Evry 803 742 790, représentée par Monsieur Sébastien DORADOUX en sa qualité de Président, a pris les décisions suivantes :

ORDRE DU JOUR

- Lecture du rapport de la gérance,
- Autorisation de cession de parts sociales, Agrément d'un nouvel associé,
- Modification corrélatrice des statuts,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

PREMIERE RÉOLUTION

L'associé unique, ayant pris connaissance du projet de cession, de 6 parts sociales de la Société, dont :

- 3 parts sociales numérotées de 1 à 3, à Madame Julie CHABANNES, né le 07/02/1977, demeurant 31 impasse farjanel, 91300 MASSY, pour un prix de 760 euros,
- 3 parts sociales numérotées de 4 à 6, à Monsieur Sébastien DORADOUX, né le 29/03/1975, demeurant 31 impasse farjanel, 91300 MASSY, pour un prix de 760 euros.

décide d'autoriser la présente cession et d'agréer, Madame Julie CHABANNES épouse DORADOUX et Monsieur Sébastien DORADOUX en qualité de nouveaux associés.

DEUXIEME RÉOLUTION

L'Assemblée Générale, comme conséquence de l'adoption de la résolution précédente, décide, sous la condition suspensive de la réalisation de la cession autorisée, que l'article 7 des statuts sera, de plein droit, remplacé par les dispositions ci-après à compter du jour où cette cession sera rendue opposable à la Société.

ARTICLE 7 : CAPITAL SOCIAL

Le capital social est fixé à la somme de QUINZE MILLE EUROS (15000) représentant les apports sus-énoncés et divisé en MILLE CINQ CENTS (1.500) parts sociales de DIX (10 €) chacune, toutes de même rang et entièrement libérées, numérotées de 1 à 1.500.

Ces parts sociales sont attribuées de la façon suivante :

A Madame Julie CHABANNES Numérotées de 1 à 3	3 parts
A Monsieur Sébastien DORADOUX Numérotées 4 à 6	3 parts

A la société 3DFI
Numérotées 7 à 1.500

1.494 parts

Total égal au nombre de parts composant le capital social : 1 500 parts

Conformément à la loi, les associés déclarent expressément que lesdites parts ont toutes été souscrites, qu'elles sont réparties entre eux dans les proportions indiquées ci-dessus et qu'elles sont entièrement libérées.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal.

L'associé unique
P/O 3DFI
Sébastien DORADOUX